



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 avril 2026**

**La présente délibération retire et remplace la délibération n°2026-100 du 4 mai 2026  
visée en Préfecture le 6 mai 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du seize avril deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

**Présents** : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, LAGUIDE, MICHAUD, MATHIEU, LAHIANI, LEPINE, VERGNAUD, HENRIOT, LEROY A., LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE

formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :**

Monsieur Jean-Noël PINAUD a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD  
Monsieur David MADELENAT a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Madame Mélissa DUMIGNARD  
Monsieur Pascal GOULOUZELLE a donné pouvoir à Monsieur André LEROY

Monsieur Julien DELANNE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

**Objet : Désignation d'un représentant de la commune à l'ESCURO – CPIE Pays Creusois**  
Il convient de désigner un représentant de la commune de La Souterraine dans cette structure.

Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité, pour le représenter :

- Madame Patricia MOUTAUD

**Sens du vote :**

**Adoption**

**Rejet**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260429-2026-100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026  
Publication : 09/06/2026

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le 3 juin deux mille vingt six.

Pour le maire & les.....



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le.....ème adjoint

Patrice Filloux



Le secrétaire de séance,

Julien DELANNE

Publié le 8 juin 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.